

JEAN-LOUIS CHARLET

Références allusives

dans le panégyrique de Claudien pour le sixième consulat d'Honorius

Sur le point d'achever (enfin!) le troisième tome de mon édition des œuvres de Claudien (suite et fin des poèmes politiques, 399-404), je voudrais revenir sur le dernier grand poème politique de Claudien dont je pense avoir montré dans mes dernières contributions<sup>1</sup> qu'on devait le considérer comme le testament politique de Claudien, le seul poème où il exprime clairement (et dangereusement pour lui) sa vision politique de Rome et de son Empire, pour montrer à partir de deux exemples précis tirés de ce panégyrique que le jeu subtil des allusions littéraires peut concourir à l'expression d'un message politique: la référence littéraire n'est pas un vain étalage de culture ou un simple embellissement du style, mais une partie intégrante du discours, en l'occurrence politique, du poète.

Au début du *Panégyrique pour le sixième consulat d'Honorius* récité à Rome en janvier 404, Claudien se réjouit que Rome et la trabée (consulaire) aient recouvré leur majesté (v. 1-5) et il ajoute quelques vers qui, même si leur interprétation est délicate, signifient clairement qu'à l'occasion du sixième consulat de l'empereur le suffrage 'républicain traditionnel' aurait en quelque sorte été rétabli (v. 5-10):

... Neque enim Campus sollemnis et urna	5
luditur in morem, species nec dissona coetu	
aut peregrina nitet simulati iuris imago.	
Indigenas habitus natiua Palatia sumunt	
et, patriis plebem castris sociante Quirino,	
Mars Augusta sui renouat suffragia Campi.	10

«... On ne se moque plus selon l'usage  
Du Champ et de l'urne annuelle ; aucun visage dissonant  
Dans l'assemblée, aucune image d'étrangers qui simulent le droit.  
Notre Palatin ancestral prend son habit originel;  
Quirinus associe la plèbe aux troupes nationales  
Et Mars renouvelle en son Champ le suffrage impérial».

Tous les commentateurs, depuis Stéphane Claverius (Paris, N. Buon / R. Foüet /

---

<sup>1</sup> Charlet 2005, 2009a et b, 2013a et b, 2014.

veuve G. Chaudière 1602)<sup>2</sup> et Nicolas Heinsius (Amsterdam / Leyde, L. Elzevir 1650)<sup>3</sup> jusqu'à la dernière édition commentée de M. Dewar,<sup>4</sup> ont établi un lien entre ces vers de Claudien et un passage du livre V du *Bellum ciuile* de Lucain qui critique la façon dont César a travesti les élections républicaines (V 392-394)<sup>5</sup>:

... Fingit *solemnia Campus*  
et non admissae dirimit *suffragia* plebis  
decantatque tribus et uana uersat in *urna*.

«Le Champ de Mars ne garde des élections annuelles que l'apparence :  
il dépouille les suffrages de la plèbe qu'il a écartée ; il appelle  
les tribus et agite  
leur nom dans une urne vide».

Le rapprochement entre les deux passages est précis et indubitable comme le montrent mes italiques.

D'autres parallèles mis en avant par M. Dewar sont beaucoup moins probants, que ce soit avec la *Guerre civile* de Pétrone à propos de la *maiestas* au v. 5<sup>6</sup> ou à propos du retour de l'âge d'or espéré par Calpurnius Siculus<sup>7</sup>. En revanche, Dewar a tout à fait raison d'invoquer un parallèle avec le *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune à propos de l'observation scrupuleuse des formes légales par l'empereur qui se présente lui-même comme candidat au consulat (*Paneg.* 63):

in primis... comitiis tuis interfuisti, candidatus non consulatus tantum, sed immortalitatis et gloriae, et exempli quod sequerentur boni principes, mali mirarentur. Vidit te populus Romanus in illa uetere potestatis suae sede ; perpressus es

---

<sup>2</sup>Note reprise dans la seconde édition de N. Heinsius augmenté (Elzevir, Amsterdam 1665), p. 614 : «*Vrna* ] Lucan. V: *Decantatque tribus et uana uersat in urna*».

<sup>3</sup>*Notae* p. 176 (1665, p. 613): «Vers. 5 *Campus solennis et urna; campi & urnae* Raphelengius ex conjectura viri Illustris. non sequor. campum & urnam (quæ duo Lucanus quoque coniungit lib. V. 392) pro suffragiis ponit, quæ ludebantur».

<sup>4</sup>Dewar 1996, 66-67.

<sup>5</sup>Édition et traduction Bourgerie 1958, 150.

<sup>6</sup>Petron. *Sat.* 119, v. 43-44: *sparsisque opibus conuersa potestas / ipsaque maiestas auro corrupta iacebat* (Claudien n'avait pas besoin de Pétrone pour lui suggérer dans ce contexte le concept politique de *maiestas*).

<sup>7</sup>*Ecl.* 1,69-73: *iam nec adumbrati faciem mercatus honoris / nec uacuos tacitus fasces et inane tribunal / accipiet consul; sed legibus omne reductis / ius aderit, moremque fori uultumque priorem / reddet et afflictum melior deus auferet aeuum* (les deux thématiques sont proches, mais aucune expression ne mérite d'y être mise en italiques pour établir un rapprochement précis).

longum illud carmen comitiorum nec iam inridendam moram consulque sic factus es ut unus ex nobis quos facis consules.

«D'abord... tu as assisté aux comices de ton élection, candidat non seulement au consulat, mais à l'immortalité et à la gloire, et à donner un exemple à suivre pour les bons princes, dont s'étonner pour les mauvais. Le peuple romain t'a vu dans cet antique siège de sa puissance ; tu as supporté ce long poème des comices et une attente qui n'était plus risible ; et tu as été fait consul comme l'un d'entre nous, toi qui nous fais consuls».

Trajan avait convoqué les comices et attendu le résultat du vote. Le *Panegyrique de Trajan*, modèle des panégyriques impériaux en prose du IV<sup>e</sup> siècle qui a été associé à ces panégyriques dans leur transmission manuscrite, était sûrement dans la tête de toutes les élites cultivées à l'époque de Claudien; notre poète savait qu'immanquablement son auditoire établirait un parallèle entre le comportement de Trajan loué par Pline le Jeune et celui d'Honorius, dont la réalité historique est difficile à analyser précisément, mais qui, en tout état de cause, devait rappeler l'attitude politique de Trajan face aux institutions républicaines.

Dewar a aussi raison d'invoquer un parallèle négatif, l'*Action de grâces* à l'empereur Gratien par Ausone à l'occasion de son propre consulat (*Grat. Act.* 13 Green):

Consul ego, imperator Auguste, munere tuo non passus saepta neque *campum*, non *suffragia*, non puncta, non loculos, qui non pressauerim manus nec salutantium confusus occursum aut sua amicis nomina non reddiderim aut aliena imposuerim, qui tribus non circumiui, centurias non adulai, uocatis classibus non intremui, nihil cum sequestre deposui, cum diribitore nil pepigi. *Romanus populus, Martius campus*, equester ordo, rostra, ouilia, senatus, curia, unus mihi omnia Gratianus.

«Moi, consul, empereur Auguste, par ta faveur, je n'ai subi ni les barrières, ni le Champ de Mars, ni le scrutin, ni les cassettes ; je n'ai pas serré de mains, je n'ai pas été troublé par l'arrivée de ceux qui viennent vous saluer au point de ne pas donner leurs noms aux amis ou de leur en donner d'autres ; je n'ai point fait le tour des tribus, je n'ai point flatté les centuries, je n'ai point tremblé à l'appel des classes, je n'ai rien déposé chez le séquestre, je n'ai point conclu de pacte avec le scrutateur. Peuple romain, Champ de Mars, ordre équestre, rostrales, enclos, sénat, curie, Gratien à lui seul a été tout pour moi».

Ausone se félicitait de ne pas avoir eu besoin des suffrages du Peuple Romain ni d'avoir eu à passer par le Champ de Mars, puisque pour lui l'empereur Gratien lui a tenu lieu de tout (de Peuple Romain, de Champ de Mars...). Or c'est exactement le contraire que loue Claudien dans l'attitude d'Honorius à propos de son propre consulat: il aurait

respecté les usages politiques républicains. Ausone avait exercé les plus hautes fonctions dans l'Empire et son prestige poétique était immense dans l'aristocratie romaine: qu'on songe simplement aux compliments de Symmaque pour la *Mosella* d'Ausone. L'*Action de grâces* d'Ausone adressée à l'empereur Gratien devait être dans la tête et dans la mémoire des aristocrates romains, le second public de Claudien<sup>8</sup>... qui, à coup sûr, en avait conscience: il savait que son propre discours pouvait ici apparaître comme une référence polémique (*Kontrastimitation*) au discours d'Ausone et donc il a dû jouer de cette mémoire culturelle.

Essayons donc de faire la synthèse du triple jeu de références littéraires auquel Claudien, à n'en pas douter, a convié son lecteur-auditeur: références à Lucain, à Pline le Jeune et à Ausone. L'allusion à Lucain s'appuie sur le républicanisme de ce dernier pour montrer qu'il ne faut pas suivre l'exemple de César, le fondateur d'une certaine forme d'Empire que Claudien condamne expressément dans le panégyrique pour le quatrième consulat d'Honorius (*4 Cons.* 309-315), puis dans le *De bello Gildonico* (v. 49-51)<sup>9</sup> qui attaque Auguste, sous le nom de *ferox Caesar*, pour avoir fait disparaître les anciennes vertus (entendons 'républicaines' au sens où l'entendra plus tard Montesquieu dans *L'Esprit des lois*) en transférant sur sa personne les *iura communia*, c'est-à-dire les droits de tous les citoyens (cf. ici *6 Cons.* 116-118 qui critiquent Auguste pour avoir fait périr des concitoyens). Pour Claudien, César, comme Auguste, a fait fi des usages politiques républicains; il ne saurait donc être un exemple. La référence par contraste, sinon polémique, au discours d'*Action de grâces* d'Ausone pour son consulat inclut Gratien dans les empereurs autoritaires, voire tyranniques, dans la ligne de César et Auguste et confirme la condamnation de cette manière d'exercer le pouvoir impérial. En revanche l'allusion au *Panégyrique de Trajan* par Pline le Jeune fait ressortir par contraste l'image positive que Claudien veut donner d'Honorius, soit qu'il y croie, soit qu'il veuille amener le jeune empereur à se conformer à l'image idéale qu'il donne de lui<sup>10</sup>. Claudien se contente d'une allusion littéraire sans nommer explicitement Trajan. J'ai montré ailleurs<sup>11</sup> que Claudien estompe progres-

<sup>8</sup> Sur le public de Claudien, Charlet 2009b.

<sup>9</sup> Charlet 2002, t. II,2, p. 26 (*Romani, qui cuncta diu rexere, regendi, / qui nec Tarquinii fastus nec iura tulere / Caesaris...*; «Tu dois gouverner des Romains qui dès longtemps gouvernent tout, / Qui n'ont pas supporté la morgue des Tarquins / Ni les lois de César») et p. 125 (*Postquam iura ferox in se communia Caesar / transtulit, elapsi mores desuetaque priscis / artibus in gremium pacis servile recessi*; «Après que César, dans sa morgue, eut transféré sur lui / Les droits de tous, dans la décadence des mœurs, n'ayant plus l'habitude / Des anciennes vertus, je me suis retirée au sein d'une servile paix») avec la n. compl. 4, p. 202.

<sup>10</sup> C'est toute l'ambiguïté des 'miroirs des princes'; voir Charlet 2012. En tout cas, Claudien exprime ici sa conception du pouvoir impérial, qu'il la juge en voie de réalisation chez Honorius ou qu'il la propose pour que le jeune empereur s'y conforme.

<sup>11</sup> Voir Charlet 2009a.

sivement la personne de Trajan pour se référer non à un seul individu mais à un modèle de prince-citoyen (en quelque sorte républicain) qui s'est incarné chez plusieurs empereurs, mais qu'il renonce finalement à personnaliser: il s'agit de mettre en avant un modèle politique et non de promouvoir le culte d'une personnalité, quelque éminent qu'ait pu être Trajan. On voit ici toute la subtilité de ces trois allusions littéraires qui concourent à transmettre le message politique du poète.

Abordons maintenant le second passage. J'ai eu l'occasion, en 2005, d'étudier dans son évolution chronologique le thème de l'âge d'or dans la poésie de Claudien<sup>12</sup>. Je concluais qu'après une présentation mythique du thème dans son épopée mythologique (*De raptu Proserpinae* I 197-200), non sans certaines restrictions dans l'ordre humain (*Rapt. III* 20-26), Claudien a proposé, de 395 à 400, une suite de lectures politiques de ce mythe plus ou moins allusives ou développées dans lesquelles se détachent deux fresques contrastées : une récupération politique du mythe dans ses aspects surnaturels, au début de 396, dans le premier livre *Contre Rufin* (v. 51-57 et 380-387), et, en contraste, au début de 400, une présentation historique et humaine, même si le cadre est merveilleux, dans le *Panegyrique pour le consulat de Stilicon* (II 449-466). La célébration du consulat de Stilicon marque pour Claudien, comme je l'avais écrit, à la fois le sommet et la fin de ce thème : en historicisant ce mythe, Claudien l'avait tué; il ne lui était plus possible de le développer, sauf à substituer à ce mythe oriental une pratique romaine traditionnelle, républicaine, mais assumée par Auguste et plusieurs autres empereurs, les jeux séculaires. Et j'analysais l'évocation des jeux séculaires dans le contexte bien particulier du *Panegyrique pour le sixième consulat d'Honorius*, en janvier 404, pour la prise de consulat de l'empereur en même temps que son *adventus* à Rome et la célébration triomphale de la victoire de Vérone, comme une sorte de substitut spécifiquement romain au mythe oriental, et avec une intention politique bien précise, les jeux séculaires, tradition enracinée dans la Rome républicaine, marquant le retour d'un nouveau *saeculum*, un renouveau de Rome (*6 Cons.* 388-391):

iam flauescientia centum  
messibus aestiuæ detondent Gargara falces,  
spectatosque iterum nulli celebrantia ludos  
circumflexa rapit centenus saecula consul.

«... Voilà cent fois que les faux de l'été  
Ont rasé les moissons du blondissant Gargare  
Et que le centième consul entraîne le retour des siècles  
Qui célèbrent des jeux que nul ne reverra ».

<sup>12</sup> Charlet 2005, en particulier p. 206-208.

Je ne reviendrai pas ici sur la signification politique majeure de ces vers: j'en ai déjà suffisamment parlé ailleurs. Ce qui retiendra ici mon attention, c'est la valeur et la signification du participe-adjectif *flauescentia* du v. 388. Claudien l'avait déjà employé au chant 2 du *De raptu Proserpinae*, à propos de la moisson miraculeuse que le char de Cybèle-Cérès fait spontanément pousser de la terre de Sicile où elle vient de cacher sa fille Proserpine, juste avant la promesse d'un âge d'or pour les paysans siciliens si l'île sait protéger la jeune fille qui lui a été confiée : sous les roues du char de Cybèle-Cérès *flauescit aristas / orbita* (*Rapt.* I 188-189: «l'ornière blondit d'épis»). Et c'est seulement dix vers plus loin que la déesse mère promettra (I 197-200):

Praemia digna manent : nullos patiere ligones  
 et nullo rigidi uersabere uomeris ictu ;  
 sponte tuus florebit ager ; cessante iuuenco,  
 ditior oblatas mirabitur incola messes.

«Je laisse le prix qui convient : sans subir le hoyau,  
 Sans être retournés d'un coup de soc rigide,  
 Tes champs d'eux-mêmes fleuriront ; ses taureaux en repos,  
 L'habitant enrichi s'étonnera devant ces récoltes offertes».

Il est hors de doute que la mention de la terre de Sicile qui blondit tout à coup d'épis dans les traces que les roues du char de la déesse y ont laissées est une anticipation limitée de la promesse qui suit et ce début de réalisation donne en quelque sorte aux habitants de la Sicile une garantie du sérieux de la promesse. Il n'a pas échappé aux éditeurs et commentateurs de Claudien<sup>13</sup> que la petite phrase *flauescit aristas orbita* fait référence à un fameux vers de la *Quatrième Églogue* de Virgile (v. 28: *mollis paulatim flauescet campus arista*). Par le jeu de l'allusion littéraire, Claudien fait comprendre au lecteur cultivé qu'il évoque l'âge d'or, ce qui sera confirmé quelques vers plus loin: une référence à l'évocation de l'âge d'or de la *Quatrième Églogue* suffit à suggérer ce mythe.

Pour moi, la reprise au v. 388 du même verbe *flauescere* dans un contexte analogue a la même fonction allusive. J'avais déjà, en 1991, rapproché les deux passages et, dans son édition commentée du *Panegyrique*, Michael Dewar n'a pas manqué de signaler<sup>14</sup>, mais sans le commenter, le rapprochement avec Virgile et avec le *De raptu*. Dans ce qui apparaît comme son dernier poème politique, Claudien, par une double allusion et à son épopée mythologique et au texte si célèbre de Virgile, veut que le lecteur cultivé pense au mythe de l'âge d'or dans un passage où précisément le poète, qui a épuisé toutes les

<sup>13</sup> Voir par exemple, avec bien d'autres, les notes de Charlet 1991, p.119, n. 3 de la p.18, qui renvoie aussi à 6 *Cons.* 388; Gruzelier 1993, p.127 ad 188 f.; Onorato 2008, p.211-212.

<sup>14</sup> Dewar 1996, p. 281 *ad l.*

déclinaisons de ce mythe, le remplace par une vieille tradition politique et religieuse romaine. C'est suggérer invinciblement à son lecteur que les jeux séculaires sont bien, pour lui, le substitut romain historique à un mythe oriental épuisé par toutes les récupérations, y compris politiques, qui en ont été faites : pour Claudien, la tradition romaine récupère et dépasse le mythe oriental.

Nous sommes ici bien loin des emprunts formels ou des références purement ornementales. La culture du poète et celle de son auditoire entrent activement dans le processus d'élaboration d'un message politique, ce qui permet parfois au poète, comme dans les deux cas ici étudiés, de suggérer plutôt que d'affirmer, ce qui est, poétiquement, plus élégant et, politiquement, peut-être aussi moins dangereux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Bourgery 1958

Lucain, *La guerre civile (la Pharsale)*, texte établi et traduit par A.Bourgery, Paris 1958 [troisième édition].

Charlet 1991

Claudien. *Œuvres*, t. I, *Le rapt de Proserpine*, texte établi et traduit par J.-L.Charlet, Paris 1991.

Charlet 2000

Claudien. *Œuvres*, t. II, *Poèmes politiques (395-398)*, texte établi et traduit par J.-L. Charlet, Paris 2000.

Charlet 2005

J.-L.Charlet, *L'âge d'or dans la poésie de Claudien*, in Y.Lehmann – G.Freyburger – J.Hirstein (éd.), *Antiquité tardive et humanisme : de Tertullien à Beatus Rhenanus, Mélanges offerts à François Heim*, Turnhout 2005, 197-208.

Charlet 2009a

J.-L.Charlet, *L'image de Nerva et Trajan dans la poésie de Claudien*, in O.Devillers – J.Meyers (éd.), *Pouvoirs des hommes, pouvoirs des mots, des Gracques à Trajan. Hommage au professeur P. M. Martin*, Louvain 2009, 559-565.

Charlet 2009b

J.-L.Charlet, *Claudien et son public*, in H.Harich-Schwarzbauer – P.Schierl (éd.), *Lateinische Poesie der Spätantike*, Basel 2009, 1-10.

Charlet 2012

J.-L.Charlet, *L'éducation et l'image du prince chez Claudien*, in E.Békés – E.Tegyey (éd.), *Convivium Pajorin Klára 70. Születésnapjára*, Debrecen-Budapest 2012, 285-293.

Charlet 2013a

J.-L.Charlet, *La romanité de Claudien, poète venu d'Alexandrie*, in P.Derron (éd.), *Les Grecs héritiers des Romains. «Entretiens sur l'Antiquité classique 59»*, Vandœuvres-Genève 2013, 321-356.

Charlet 2013b

J.-L.Charlet, *Claudien, chancre païen de Roma aeterna*, «Koinonia» XXXVII (2013) 255-269.

Charlet 2014

J.-L.Charlet, *Lucain et Claudien : une poésie politique entre épopée, histoire et panégyrique*, in V.Berlincourt (éd.), *Lucain et Claudien face à face. «Actes du colloque Fondation Hardt, 8-10 novembre 2012»*, Heidelberg 2014 [épreuves corrigées].

Dewar 1996

Claudian, *Panegyricus de sexto consulatu Honorii Augusti. Edited with Introduction*,



- Translation and Literary Commentary* by M.Dewar, Oxford 1996.
- Gruzelier 1993  
Claudian, *De raptu Proserpinae*, edited with Introduction, Translation and Commentari by C.Gruzelier, Oxford 1993.
- Onorato 2008  
M.Onorato, *Claudio De raptu Proserpinae*, Casoria 2008.